

Permanences ouvertes de 9h à 17h en Sous-Préfecture :

Mortagne-au-Perche	Argentan
<input type="checkbox"/> 09 octobre 2024	<input type="checkbox"/> 23 octobre 2024
<input type="checkbox"/> 11 octobre 2024	<input type="checkbox"/> 25 octobre 2024
<input type="checkbox"/> 06 novembre 2024	<input type="checkbox"/> 20 novembre 2024
<input type="checkbox"/> 08 novembre 2024	<input type="checkbox"/> 22 novembre 2024
<input type="checkbox"/> 04 décembre 2024	<input type="checkbox"/> 06 décembre 2024

Pièces à apporter lors de son rendez-vous :

- **une adresse courriel** (et connaître le code de connexion),
- le numéro SIA et le numéro d'identifiant, si vous en possédez un (et connaître le code de connexion),
- **une pièce d'identité en cours de validité** (CNI, passeport) ou **un titre de séjour en cours de validité**,
- **un justificatif de domicile de moins de trois mois**, en cas d'hébergement par un tiers joindre également une copie recto/verso de sa pièce d'identité et une attestation sur l'honneur d'hébergement.
- **le permis de chasser ou la licence de la Fédération française de tir**
- le numéro de série de l'arme, le type (carabine, fusil, etc), la marque, le modèle et le calibre canon.

En cas de documents manquants, il ne sera pas possible de finaliser la création du compte.

Les armes ne doivent pas être amenées lors de l'entretien. Elles peuvent toutefois être prises en photo.

**Aucun accès ne sera autorisé aux personnes se présentant avec une arme.**

**Contacts** : par courriel [pref-61-sia@orne.gouv.fr](mailto:pref-61-sia@orne.gouv.fr) ou par téléphone (02.33.80.62.12 ou 02.33.80.62.14).

**Site internet** : <https://www.orne.gouv.fr> - Accueil > Démarches > Les armes

Permanences ouvertes de 9h à 17h en Sous-Préfecture :

Mortagne-au-Perche	Argentan
<input type="checkbox"/> 09 octobre 2024	<input type="checkbox"/> 23 octobre 2024
<input type="checkbox"/> 11 octobre 2024	<input type="checkbox"/> 25 octobre 2024
<input type="checkbox"/> 06 novembre 2024	<input type="checkbox"/> 20 novembre 2024
<input type="checkbox"/> 08 novembre 2024	<input type="checkbox"/> 22 novembre 2024
<input type="checkbox"/> 04 décembre 2024	<input type="checkbox"/> 06 décembre 2024

Pièces à apporter lors de son rendez-vous :

- **une adresse courriel** (et connaître le code de connexion),
- le numéro SIA et le numéro d'identifiant, si vous en possédez un (et connaître le code de connexion),
- **une pièce d'identité en cours de validité** (CNI, passeport) ou **un titre de séjour en cours de validité**,
- **un justificatif de domicile de moins de trois mois**, en cas d'hébergement par un tiers joindre également une copie recto/verso de sa pièce d'identité et une attestation sur l'honneur d'hébergement.
- **le permis de chasser ou la licence de la Fédération française de tir**
- le numéro de série de l'arme, le type (carabine, fusil, etc), la marque, le modèle et le calibre canon.

En cas de documents manquants, il ne sera pas possible de finaliser la création du compte.

Les armes ne doivent pas être amenées lors de l'entretien. Elles peuvent toutefois être prises en photo.

**Aucun accès ne sera autorisé aux personnes se présentant avec une arme.**

**Contacts** : par courriel [pref-61-sia@orne.gouv.fr](mailto:pref-61-sia@orne.gouv.fr) ou par téléphone (02.33.80.62.12 ou 02.33.80.62.14).

**Site internet** : <https://www.orne.gouv.fr> - Accueil > Démarches > Les armes